

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2345

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Brulebois, Mme Rossi et M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 AB, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.